

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mitzic : un scieur tué dans la chute d'un arbre

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

Le corps sans vie de Meye Abaga, un scieur gabonais, a été découvert le 16 décembre dernier, à côté d'un arbre qu'il venait d'abattre dans la forêt de Nnangbeng, village devenu quartier de Mitzic, le chef-lieu du département de l'Okano.

Selon des témoignages concordants, originaire de Minvoul (Haut-Ntem), Meye Abaga avait la réputation d'un scieur expérimenté, employé par un certain N. A. qui tient une scierie artisanale. C'est à la faveur d'une commande de planches

qu'il s'est rendu très tôt ce jour-là en brousse pour honorer cette commande. Ainsi, après avoir terminé de scier les dernières planches d'un arbre déjà au sol, il a décidé de procéder à l'abattage d'un Okoumé pendant que son employeur et un aide ramassaient les planches pour les rassembler au bord de la route principale. Les deux hommes ont d'ailleurs entendu l'énorme bruit ayant accompagné la chute de l'essence.

Contre toute attente, de retour sur le lieu de l'activité, N. A. et l'aide découvrent Meye Abaga inerte, baignant dans une mare de sang sous l'arbre finalement tombé sur lui. La tronçonneuse

était en train de tourner pendant que l'infortuné agonisait. Le scieur a rendu l'âme sur place.

Le responsable de la scierie artisanale a alerté les villageois qui, à leur tour, ont informé la brigade de gendarmerie territoriale de Mitzic-centre de cette tragédie. Laquelle est arrivée aussitôt sur le lieu du sinistre en compagnie d'un médecin légiste pour le constat d'usage.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.



La chute de cet arbre a été fatale à Meye Abaga qui vient de l'abattre.

Tribune de la victime

Le sang versé réclame justice

DE Karl Stecy Akoue Angoue à Lionel Rockewa, en passant par l'adolescente retrouvée sans vie au Pont-Nomba, ce sont là autant de victimes dont la disparition dans des conditions pour le moins tragiques ne devrait pas du tout être considérée comme un non-événement. D'autant que ces faits, survenus dans un laps de temps court, ont profondément ému l'opinion nationale.

Ainsi, comme cela vient d'être le cas pour le premier cité, à la faveur de la communication du ministère de la Défense nationale relative à la mise aux arrêts de ses bourreaux présumés, il est souhaitable que les mêmes efforts soient déployés par la force publique dans le but de mettre hors d'état de nuire les responsables des deux autres drames.

En effet, nous relevons déjà, le 16 décembre dernier, à propos de la découverte macabre du Pont-Nomba, le mauvais signal que constituent notamment ces agressions mortelles dans un contexte sécuritaire marqué par une forte présence des Forces de défense et sécurité (FDS) en mission pour veiller à la sécurité des biens et des personnes. Et si l'entrée en vigueur du couvre-feu a semblé contenir cette insécurité au départ, et ce à travers tout le pays, les actes de violence mortels enregistrés ces derniers jours apparaissent incontestablement comme un pied de nez aux autorités de la Transition.

Les réseaux criminels en manque d'actions veulent-ils laisser entrevoir l'existence de failles dans le dispositif sécuritaire mis en place dans le cadre de la période d'exception que nous vivons et plonger, au demeurant, les populations dans une psychose permanente ? Ce but pernicieux pourrait bien être atteint si une réponse efficace et efficiente n'est pas apportée dans les prochains jours pour infliger à l'encontre de leurs auteurs de lourdes sanctions à la mesure de ces actes.

Il est d'autant plus indispensable d'appliquer ces mesures de rétorsion aux criminels que le sang de ces victimes réclame justice.

Styve Claudel ONDO MINKO



CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISOIRE

COMMUNIQUE

« **Portant réception des pièces de maintien de droits :
Certificats de vie / certificats de non-remariage /
certificats de vie et d'entretien** »

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les bénéficiaires de pension et de rente pour le compte de l'année 2024, qu'elle procédera à la **collecte des certificats de vie, certificats de non-remariage et certificats de vie et d'entretien**, du lundi 23 octobre au vendredi 29 décembre 2023 inclus.

Les dépôts se feront dans les différentes agences sur toute l'étendue du territoire, et à la CNSS Immo sise à Montagne-Sainte, pour l'agence de Libreville, **avec obligation de la présence physique des bénéficiaires**.

Les personnes qui ne déposeront pas lesdits certificats dans les délais prescrits verront leurs prestations suspendues dès la prochaine échéance.

Par ailleurs, les différents formulaires sont disponibles au niveau des Mairies et devront être dûment renseignés et signés.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le **1432**.

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville, le 12 octobre 2023

L'Administration Provisoire